



**Hommage à Jean Moulin
pour les 70 ans de son arrestation**

**Mardi 18 juin 2013
Saint Etienne, place Jean Moulin**

Discours de Mme Fabienne BUCCIO, Préfète de la Loire

Seul le prononcé fait foi

**Madame et Messieurs les parlementaires
Mesdames et Messieurs les élus
Mesdames et Messieurs les représentants du monde
combattants, députés et patriotes
Mesdames et Messieurs,**

J'ai souhaité m'adresser à vous aujourd'hui pour rendre un hommage tout particulier, en présence des jeunes générations, à Jean Moulin. Le 21 juin prochain marquera les **70 ans de son arrestation à Caluire.**

Chaque année, sur cette place Jean Moulin, devant son buste, nous donnons lecture de l'appel du 18 juin 1940. Aujourd'hui, il me semblait tout indiqué de donner à entendre la réponse que cet appel reçut, dans les 3 années qui suivirent, de la part de celui qui devait devenir **l'unificateur de la Résistance**. Notre Ministre délégué aux anciens combattants, le dit dans le texte que je viens de vous lire : « **cet appel est un commencement** ». La suite, ce sont les Résistants qui l'ont écrite, avec leurs alliés, et dans une unité qu'il fallut construire ardemment.

Qui est Jean Moulin, où est-il en juin 1940 ? C'est le Préfet d'Eure-et-Loir, un homme de 40 ans, dont la carrière a été rapide. Il a exercé son métier de sous-préfet en Savoie, dans le Finistère et en Haute-Savoie, avant d'accéder au rang de Préfet de l'Aveyron. Il est à Chartres depuis 1 an et demi.

Défendre la République, et les Républicains, c'est encore ce qui a guidé son action quelques années plus tard, en tant que chef de cabinet du Ministre de l'Air, sous le Front populaire. Il prit alors une part active, et secrète, à l'armement des Républicains espagnols. Ainsi, bien avant 1940, Jean Moulin avait déjà démontré son audace, et son attachement indéfectible à la République. Dans le secret d'un cabinet ministériel, il anticipait le combat contre le fascisme que livrerait son pays, et pour lequel l'Histoire devait lui donner raison. Il rejoignait en cela l'engagement d'André Malraux, qui devait prononcer, en 1964, son éloge funèbre dont nous entendrons dans un instant quelques extraits.

**

Jean Moulin a tout tenté pour être mobilisé dans l'armée et se battre. Mais **c'est au milieu des civils qu'il va livrer sa bataille, alors que Chartres est bombardé le 14 juin.** Fidèle au poste, il se dévoue au maintien de l'ordre, au secours des quelques 800 habitants de cette ville qui en comptait 23 000, à l'organisation de la vie courante, alors que transitent les troupes et les réfugiés.

**

Les Allemands entrent dans Chartres le 17 juin, à 7 heures du matin. Le Préfet n'a avec lui qu'un conseiller municipal et l'Evêque. Dans la même soirée, pendant que le maréchal Pétain lance à la radio son appel à cesser le combat, Jean Moulin est convoqué par les autorités allemandes pour signer un protocole accusant les troupes de l'armée française de viols et de meurtres sur des civils. Il consignera plus tard ce qu'il a subi alors, et à travers lui l'Etat qu'il représentait. Il s'avance en tenue de Préfet – car il a décidé de n'avoir que des contacts officiels avec les autorités allemandes – et refuse de signer ce document. On le confronte à des cadavres issus d'un bombardement, on le roue de coups à de multiples reprises et on le torture psychologiquement. Dans la nuit, il se tranche le cou avec des débris de verre, de crainte de ne pouvoir le lendemain prolonger sa bravoure du jour.

Son comportement nous révèle beaucoup sur son engagement patriotique à défendre l'honneur de notre armée – fût-elle vaincue – , sur sa force d'âme, mais aussi sur la crainte de ne pas tenir, de ne pas *résister* assez longtemps.

**

Jean Moulin a donc devancé l'appel du général de Gaulle. Il n'est pas le seul représentant de l'Etat à garder le sens de l'honneur. D'autres préfets mirent leur vie en péril, en restant en poste pour mieux exploiter les renseignements que leur ouvrait leur fonction.

Jean Moulin continue d'administrer l'Eure-et-Loir jusqu'au 2 novembre 1940, un foulard au cou pour masquer sa blessure. Il retarde autant qu'il le peut l'application des premières lois consacrées aux juifs, et appuie d'un avis favorable les demandes de dérogation.

Il projette déjà une action de renseignement, lorsqu'il est révoqué par le gouvernement de Vichy, *pour avoir lui-même refusé de révoquer des conseillers généraux*. Dès lors, il entre dans la clandestinité. C'est avec toute la méthode et la précision d'un haut fonctionnaire, grâce à ses relations mais surtout avec toute la détermination qui est la sienne, qu'il va recueillir près d'un an durant des informations sur les réseaux qui ont jailli ici ou là. Il tisse les premiers liens qui permettront sa mission à venir.

Sa première rencontre avec le général de Gaulle, en octobre 1941, est déterminante pour la France, puisqu'elle conclut un lien entre le militaire et le civil, et noue une meilleure compréhension entre les Résistants de l'Intérieur et la France libre, un lien fondé sur une reconnaissance et sur la confiance. C'est investi d'une mission **de délégué du Comité national français pour la zone libre** que Jean Moulin repart en France, pour tenter de nouer ce lien dans l'Hexagone. Il lui faudra un an encore pour créer, en octobre 1942, ce **comité de coordination des trois mouvements de**

résistance de la zone sud qu'il doit présider : *Combat, Libération sud, Francs tireurs.*

Tout ce travail accompli, en l'espace de 2 ans, a été préparé dans l'ombre.

**

Mais, et l'unification des mouvements l'a révélée, il n'est d'efficacité que dans l'unité, et il n'est d'unité véritable que dans un **projet partagé**. Jean Moulin appelle de ses vœux un conseil qui réunirait tous les courants politiques d'avant guerre, tous les syndicats, toutes les forces vives du pays. Les Résistants en ont besoin dans le pays pour mener une action concertée, et le général de Gaulle en a besoin **pour imposer la parole de la France libre dans le concert des nations**. C'est de cette seconde mission que Jean Moulin est chargé : **créer le Conseil national de la Résistance**, lorsqu'il est parachuté à une vingtaine de kilomètres au nord de Roanne, en février 1943.

**

Deux mois plus tard, ce conseil est constitué. Le 27 mai 1943, ils sont 19 à se réunir clandestinement à Paris, rue du Four.

Une motion fut adoptée à l'unanimité. Est remarquable ce qu'il fallut de détermination et de qualité de négociation à ce grand serviteur de la République pour obtenir l'acceptation des partis, des syndicats et des mouvements, et ainsi montrer hors du pays, et notamment à nos alliés, qu'une expression plurielle et légitime de la France restait possible.

Ce travail d'unification de la résistance n'a d'égal que la grandeur des principes que je viens d'énoncer, et du programme que le Conseil national allait bâtir dans les mois suivants.

Nous ne devons pas oublier qu'une partie de **nos droits fondamentaux sont nés dans cette unité clandestine**, et seront ensuite, en 1946, réaffirmés dans le préambule de notre Constitution. Il s'agit par exemple de l'égalité entre femmes et hommes ou du droit syndical.

**

Le principal de son œuvre réalisé, Jean Moulin voulut avant tout désigner un successeur, afin que l'unité perdure. Il n'en eut pas le temps. Il fut arrêté à Caluire, torturé, et mourut à Metz, sans avoir livré aucun de ses secrets.

Jean Moulin n'incarnait pas la Résistance à lui seul, mais il en a été la clé de voûte au moment où il fallait la hisser pour réaliser l'unité. La patrie reconnaissante le fera entrer sous une autre voûte, celle du Panthéon.

C'est ce que décrit si admirablement André Malraux dans le discours d'hommage qu'il prononça à cette occasion, en 1964. Il est des mots qu'il vaut la peine de réentendre, et nous devons donner aujourd'hui à la jeunesse de France la chance de connaître cette histoire, et d'entendre ces mots.